

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802

10 juillet 2014

SOMMAIRE

AmerisourceBergen Luxembourg	86488	Massinvest S.A.	86453
Arle Luxco 2 S.à r.l.	86461	Maya Invest S.A.	86455
Belfius Re	86458	MCELEC S.à r.l.	86462
Corestate Turbo HoldCo S.à r.l.	86479	Medistar s.à r.l.	86465
Déco-Plaisir S.A.	86461	Mercuris	86467
emb facilities S.A.	86461	Merl Invest S.A.	86453
Finclair Holding S.A.	86457	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	86452
Gibor S.A., SPF	86457	MJP s.à r.l.	86457
GSI - Grupo Sousa International S.à r.l. ..	86487	Monaco Tours S.A.	86455
Intech S.A.	86496	Montabor S.à r.l.	86455
Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l. ..	86457	Montpellier S.A.	86450
Lamda Investments S.A.	86456	Morisson S.A., SPF	86450
Limited Edition S.à r.l.	86450	MS Holdings Sàrl	86478
LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	86451	N. Arend II, Société civile immobilière ...	86467
LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	86452	N. AREND I, Société civile immobilière	86458
LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	86451	NATIXIS Luxembourg Investissements	86455
Luxcellence	86453	Norama Fund	86471
Luxeden	86464	Norama Fund	86475
Luxembourg Cambridge Holding Group S.A.	86454	Nordic Lime Street Lux S.à r.l.	86451
Lux Foods S.A.	86452	Nowina Solutions S.à r.l.	86454
Luxury Fine Food Holding S.à r.l.	86451	Odyssey S.à r.l.	86456
Made in Sud	86496	Société d'Engineering et de Participations Immobilières	86488
Manacor (Luxembourg) S.A.	86453	Sonterra Finance S.à.r.l.	86456
Mapi SA/SPF	86452		
M.A.R.S. Fund	86454		

Limited Edition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 135.558.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société au 132a, rue d'Ehlerange L-4108 Esch-sur-Alzette.

L'adresse professionnelle de l'associé et gérant unique - Monsieur Sandro BRAUN - est désormais 132a, rue d'Ehlerange L-4108 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064313/14.

(140075034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Montpellier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 131.277.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2013

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes est arrivé à échéance.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social 44, rue Pateur à L-4276 Esch-sur-Alzette, enregistrée au RCS sous le numéro B131410. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064357/18.

(140075018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2014 à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL, M. Joseph WINDY ainsi que celui de la société JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques Bonnier.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Glacis S.à r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014064358/22.

(140074580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.262.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064315/10.

(140074511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Luxury Fine Food Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064328/10.

(140074559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064319/11.

(140075050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Nordic Lime Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 2.392.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.671.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 25 avril 2014 que:

- London Opportunities Norway AS, ayant son siège social c/o ABG Sundial Collier Real Estate AS, Munkedamsveien 45 Vika Atrium, 0115 Oslo, Norvège, a transféré un million deux cent mille sept cent quatre-vingt quatre part sociales (1.200.784) qu'elle détenait à Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

- FOCO London AB, ayant son siège social c/o Hjalmar Forsberg AB, Nybrogatan 24, 114 39, Stockholm, Suède, a transféré neuf cent seize mille cent trente-six parts sociales (916.136) qu'elle détenait à Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

- Afsnee i Stockholm AB, ayant son siège social c/o Arvidsson, Grev Magnigatan 14, 114 55 Stockholm, Suède, a transféré deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt parts sociales (275.080) qu'elle détenait à Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014064379/23.

(140074322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Mapi SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064335/9.

(140074705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Dépôt rectificatif du dépôt L130133815

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064336/10.

(140074923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014064321/13.

(140075006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.262.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 7 mai 2014 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une durée de six ans le mandat des administrateurs de:

- Jan Boone, Président du Conseil d'Administration
- Jan Van Der Stichele, Administrateur
- Jos Destrooper, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2019.

L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014064316/22.

(140074842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Massinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 180.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064341/10.

(140075179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxcellence Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014064325/11.

(140074925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014064333/13.

(140075104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 92.798.

EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, n'est plus au 3, Um Kallek, L-5369 Schuttrange, Luxembourg, mais est, à partir d'aujourd'hui, au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, n'est plus au 132, Rue des Aubepines, L-1145 Luxembourg, mais est, à partir d'aujourd'hui, au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Nous vous prions aussi de bien vouloir enregistrer correctement le nom de Mr Schröder-Castendyck comme suit:

Nom: Schröder-Castendyck Prénoms(s): Michael, Tapajoz, Henning

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2014.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014064352/20.

(140074354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064329/11.

(140074909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Nowina Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 186.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2014

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2014 de la société Nowina Solutions, que:

- Monsieur Christophe LABBE, né le 15 mai 1974 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 41 Zone industrielle, est nommé gérant de la société, sans limitation de durée.

Les pouvoirs de signature décrits dans statuts (Art 14.) ne sont pas modifiés.

Pour extrait conforme

David NARAMSHI / Christophe LABBE

Référence de publication: 2014064381/15.

(140074381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la société prises en date du 05 mai 2014

En date du 05 mai 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Rolf Ruhfus,

* Monsieur Thomas Davidson,

* Monsieur Thierry Hellers

en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- de nommer nouvel administrateur de la société jusqu'en 2015 Monsieur Peter Meinig, né le 15 juillet 1939 à Reading (Pennsylvanie - USA) et demeurant professionnellement à OK-74135 Tulsa, 5810 E.Skelly, Suite 1000, (USA).

- de prolonger les mandats de:

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Thierry Hellers

en tant que délégués à la gestion journalière de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- de prolonger le mandat de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014064326/28.

(140074499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Maya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 141.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAYA INVEST S.A.

Référence de publication: 2014064343/10.

(140074850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Monaco Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 183.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014064338/11.

(140075086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Montabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 109.036.

Il est à noter que l'adresse résidentielle de l'unique associé de la société, M. Dan Meyer est à présent située à Calle Espalter 2, 6° Dcha, 28014 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2014064339/13.

(140075286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société le 24 avril 2014

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société à Luxembourg le 24 avril 2014, que les actionnaires ont décidé de renommer, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra se tenir en 2015 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent Goy, résident professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Marcel Borysiak, résident professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Ouazan, résident professionnellement au 68-76, Quai de la Rapée, F-75012 Paris;
- Monsieur Emmanuel Strauss, résident professionnellement au 30, Avenue Pierre Mendes-France, F-75013 Paris;
- La société Natixis Trust dont le siège social est au 51, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014064385/20.

(140074574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Sonterra Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.149.

Je présente ma démission comme gérant de votre société.

Le 8 avril 2014.

Freddy de Petter.

I hereby tender my resignation as manager of your company.

The 8th of April 2014.

Freddy de Petter.

Référence de publication: 2014052038/11.

(140059465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Lamda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.845.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de M. Sébastien ANDRE, président du conseil d'administration, Mme Katia CAMBON, et Mme Stéphanie MEYER, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065924/17.

(140076963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Odyssey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.081.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes, gérant de la Société est désormais au 15, Jean -Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mai 2014:

- Nomination de M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant de catégorie C avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme Deniz Erkus, démissionnaire).

- Nomination de M. Sanjeev Jewootah, résidant professionnellement au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side, Maurice en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Jens Hoellermann, démissionnaire).

- Nomination de Mme Kathryn O'Sullivan, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 28 juin 1963 à San Jose, CA, Etats Unis en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ian Kent, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant de catégorie A
- M. Frits Carlsen, gérant de catégorie C
- M. Sanjeev Jewootah, gérant de catégorie C
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064403/26.

(140075251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

MJP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89B, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063585/9.

(140073747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2014063517/11.

(140073771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Finclair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.090.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014063436/12.

(140073686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Gibor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.239.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 05.11.2013

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIBOR S.A. SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014064212/22.

(140074662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Belfius Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.464.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de Belfius Re tenue au siège social le 17 avril 2014

1. Nominations non statutaires

- *Administrateurs*

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Jos Brumagne et ratifie la nomination de Madame Cécile Flandre, Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Sabine Wuïame et de Monsieur Rudy Paridaens.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Rudy Paridaens.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- *Réviseurs*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur Deloitte Audit Sàrl jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Rudy PARIDAENS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014063966/21.

(140074820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

N. AREND I, Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.525.

—
L'an deux mil quatorze, le neuvième jour d'avril,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant professionnellement au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, numéro de matricule: 1950 01 23 136; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Sylvie DE LIMA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg, le 7 avril 2014.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants présents ou présentés ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Georges Gudenburg, précités sont les deux (2) seuls associés actuels de la société civile immobilière N. AREND I, Société civile immobilière, numéro matricule 20117001157, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E4525, ayant son siège social sis 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 2087 du 7 septembre 2011 (la "Société").

- que les statuts de la Société on été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2241 du 10 septembre 2012 et en date du 19 décembre 2012 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 19 février 2013.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 1.818.000 (un million huit cent dix-huit mille euros), représenté par 181.800 (cent quatre-vingt-un mille huit cents) parts d'une valeur d'EURO 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées, réparties en 181.700 (cent quatre-vingt-un mille sept cents) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

- que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité, 97 parts B et 181.700 parts A

2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité, 3 parts B

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.818.000 (un million huit cent dix-huit mille euros) à EUR 3.818.000 (trois millions huit cent dix-huit mille euros) par la création et l'émission de 200.000 (deux cent mille) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts classe A existantes.

Souscription et libération

Ensuite, Monsieur Nico Arend, précité, déclare souscrire les 200.000 (deux cent mille) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) consistant en la pleine propriété des immeubles suivants:

Dans un immeuble en copropriété dénommé Résidence «Le Burlington 1» sis à Luxembourg, 72 boulevard Prince Félix, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section EC de Weimerskirch

- numéro 521/5289, lieu-dit «Boulevard Prince Félix», place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 20 ares 96 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:

	(en millièmes)
- Le lot 001 U G 82, Savoir une unité «Garage» au deuxième sous-sol, représentant	13,018
- Le lot 007 U G 82, Savoir une unité «Emplacement» au deuxième sous-sol, représentant	2,177
- Le lot 029 U A 82, Savoir une unité «Cave(s)» au deuxième sous-sol, représentant	6,782
- Le lot 078 U A 02, Savoir une unité «Duplex» au deuxième étage, représentant	14,827
- Le lot 079 U D 03, Savoir une unité «Duplex» au troisième étage, représentant	68,180
- Le lot 082 U E 04, Savoir une unité «Grenier» au quatrième étage, représentant	4,749
	109,733

2.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de CENT NEUF virgule SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme d'EUR 2.000.000 (DEUX MILLIONS D'EUROS) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente en l'état futur d'achèvement reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 mai 2003, numéro 63.513 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 22 mai 2003, volume 1797, numéro 34.

- suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN de résidence alors à Rambrouch et du notaire Tom METZLER, prénommé, en date du 8 août 2006, numéro 8006 respectivement numéro 73.419 de leur répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 août 2006, volume 2009, numéro 6.

Clauses et conditions

L'Apporteur précité, ici présent DECLARE en outre QUE:

1.- les biens immeubles sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrains ni pour les indications cadastrales.

2.- de plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3.- l'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

4.- il n'existe aucun obstacle à l'apport des immeubles à la Société.

5.- à la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- l'Apporteur garantit que les immeubles sont libres des toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

Performance énergétique

L'Apporteur remet à l'instant à la Société, qui le reconnaît par son gérant ici présent, le certificat de performance énergétique (Energiepass) pour l'immeuble prédécrit.

Duquel certificat une copie de la première page, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes à titre d'information.

Surtaxe communale

Le notaire instrumentant a informé la société bénéficiaire de l'apport que les exonérations et remboursements prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg du 14 mars 1988 sur les droits d'enregistrement réduits sur toutes les mutations immobilières, ne restent acquis au bénéficiaire que si, dans un délai de dix ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la déclaration du classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'Administration des Contributions, il n'y aura pas de changement d'affectation de l'immeuble.

Dans ce cas, il incombe à la personne redevable des droits d'enregistrement de signaler le changement d'affectation à l'administration communale dans les six mois par une lettre recommandée et de payer sur première demande la taxe prévue à l'article 1^{er} du prédit règlement-taxe.

Faute par elle de faire cette déclaration dans le délai imparti, elle est passible d'un droit porté au double de la taxe initiale.

Répartition des parts

Les 381.800 parts sont réparties en 381.700 parts A et 100 parts B comme suit:

- Monsieur Nico Arend, précité 381.700 parts de classe A et 97 parts de classe B;
- Maître Georges Gudenburg, précité 3 parts B.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 3.818.000 (trois millions huit cent dix-huit mille euros) représenté par 381.800 (trois cent quatre-vingt-un mille huit cents) parts d'une valeur d'EURO 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées:

- 381.700 (trois cent quatre-vingt-un mille sept cents) parts classe «A» et
- 100 (cent) parts classe «B».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000.-).

Pouvoirs

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Sylvie de Lima, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2014. LAC / 2014 / 17721. Reçu 2.000.000,00 € à 0,50% = 10.000,00 € + 2/10 = 2.000,00 €.

12.000,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063592/137.

(140073856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Arle Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.688.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société en date du 07 mai 2014 que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Nomination du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 26 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

KPMG Luxembourg S.à r.l., domicilié 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 149133 auprès du RCS Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arle Luxco 2 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014064758/18.

(140076220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

emb facilities S.A., Société Anonyme,

(anc. Déco-Plaisir S.A.).

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 147.938.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Déco-Plaisir S.A., ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite sous le numéro B 147938 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1896, du 30 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Dondelinger, responsable administrative, avec adresse professionnelle à Howald.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Mikos, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à Howald.

Madame le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en «emb facilities S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'objet social de la société et adaptation de l'article 4 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide le changement de la dénomination sociale de la société en «emb facilities S.A.» et la modification afférente de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «emb facilities S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner la teneur suivant à l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'articles de décoration, d'aménagement d'extérieur et d'intérieur, y compris bijoux de fantaisie.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, et toutes opérations se rapportant à l'activité d'électricien, d'électronicien d'installations et d'appareils audiovisuels, d'électronicien en communication et en informatique.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Dondelinger, F. Sassel, R. Mikos, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. Relation: REM/2014/977. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063372/64.

(140074297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MCELEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 186.727.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Antonio Manuel DA COSTA GOMES, entrepreneur, né à Couto Do Mosteiro (P) le 18 février 1968, demeurant à L-9993 Weiswampach, 14, Cité Kimmel, lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MCELEC Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés. La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'entreprise générale d'électricité et à la maintenance électrique de bâtiments et de matériels.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Antonio DA COSTA GOMES prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.-Le siège social de la société est établi à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere,

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel DA SILVA TAVARES, gérant de société, né à Vale De Cambra (P) le 13 octobre 1949, demeurant à L-5637 Mondorf-les-Bains, 1, rue Saint-Michel.

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Da Costa Gomes, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2014 - EAC/2014/5945 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014063567/100.

(140074279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Luxeden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 93, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 184.461.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Etienne FONTAN, praticien masseur, né le 5 septembre 1966 à Talance (France), demeurant à L-8041 Strassen, 93, rue des Romains;

2. Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, coordinatrice achats et livraisons, née le 20 octobre 1970 à Lille (France), demeurant à F-57570 Cattenom (France), 1a, rue des Tulipes;

Tous deux ici représentés par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 23 avril 2014, lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «LUXEDEN», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1145 Luxembourg, 42, rue des Aubépines, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.461, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (ci-après la "Société").

II.- Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur, Etienne FONTAN, pré-qualifié,

Cent un parts sociales 101

- Madame, Sylviane VANDENBUSSCHE, pré-qualifiée,

Vingt-cinq parts sociales 25

Total: cent vingt-six parts sociales 126

III. Les associés ont reconnu être pleinement informés de la résolution à prendre sur base de l'article du jour suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de L-1145 Luxembourg, 42, rue des Aubépinés à L-8041 Strassen, 93, rue des Romains et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

2 Divers.

IV. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1145 Luxembourg, 42, rue des Aubépinés à L-8041 Strassen, 93, rue des Romains et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2014. Relation: DIE/2014/5370. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014063539/54.

(140073851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- CLIPPER MARINE CONSULTANCY LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Malte, établie et ayant son siège social au Nr 2, Dar-is-Sliem, Triq Alfons Maria Galea, Birzebbuga, BBG 1532 Malte, immatriculée au Registry of Companies de Malte sous le numéro C49338,

propriétaire de quarante-neuf (49) parts sociales,

représentée par son administrateur Capt. Gustavo Espinosa, demeurant à Via XXV Aprile 14/20 - CEP, 16123 Gênes (Italie), habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 4 de ses statuts, lui-même ici représenté par Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER, capitaine d'Outre-mer, demeurant à L-9738 Eselborn, 2, In der Schleed, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 17 mars 2014,

2.- Madame Graziella FERRERO, agent de transport maritime international, demeurant à Via Sacheri, 11/8, 16100 Gênes (Italie),

propriétaire de cinquante et une (51) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER, capitaine d'Outre-mer, demeurant à L-9738 Eselborn, 2, In der Schleed, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 3 mars 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société dénommée «MEDISTAR s.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte du notaire Martine WEINANDY de Clervaux en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2718 du 26 novembre 2007, inscrite au registre du

Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.981, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire WEINANDY en date du 6 juillet 2011, publié au dit Mémorial C, Numéro 2014 du 31 août 2011.

La société CLIPPER MARINE CONSULTANCY LIMITED déclare, par son mandataire, d'abord céder à Monsieur Jacques MIECH, administrateur de société, demeurant à L-1471 Luxembourg, 177, route d'esch, quarante-neuf (49) parts sociales de la Société, pour le prix de un euro (1,- €).

Madame Graziella FERRERO déclare, par son mandataire, céder à Monsieur Jacques MIECH, susdit, cinquante et une (51) parts sociales de la société, pour le prix de un euro (EUR 1,-).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique et administratif, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique, Monsieur Jacques MIECH, préqualifié, représentant désormais l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Jacques MIECH, susdit, cent	100
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer le détail de la souscription des parts sociales de l'article 6 des statuts de la société, lequel article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER et Madame Graziella FERRERO de leurs fonctions respectivement de gérant technique et administratif et de gérante administrative et leur donne décharge.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant unique, Jacques MIECH, susdit, pour une durée illimitée. La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à Hesperange et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités de pays et à l'étranger."

Septième résolution

L'associé unique fixe l'adresse à L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

Huitième résolution

L'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles, l'activité de syndic de copropriété, d'administrateur de biens, de promoteur, l'entretien des locaux et alentours et le commerce en import-export.

La société a également pour objet l'exploitation d'un cabinet comptable indépendant, ainsi que d'une agence immobilière avec ses avantages.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et de toutes matières premières.

La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions, de camions et d'engins de travaux publics, de motos et de camionnettes et autres, la location et l'immatriculation de ces véhicules, le montage, le démontage et la vente de pneus, ainsi que la vente de pièces détachées neuves et d'occasions de véhicules.

La société a aussi pour objet l'entretien de locaux intérieur et extérieur de tous types et par tous moyens.

La société a encore pour objet l'exploitation d'un établissement de petite ou grande restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que l'exploitation d'un établissement d'hébergement sous quelques formes que ce soit.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STRASSENER, MIECH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063573/100.

(140074119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Mercuris, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.209.

La société à responsabilité limitée de droit belge «BCB», établie à B-4032 Chênée, 25, rue de la Digue, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 461.595.185., démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2012.

Fait à Mamer, le 06 mai 2014.

Pour la société MERCURIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014063574/13.

(140073578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

N. Arend II, Société civile immobilière, Société Civile.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.854.

L'an deux mil quatorze, le neuvième jour d'avril,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, matricule 1950 01 23 136; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Sylvie DE LIMA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Georges Gudenburg, précités sont les deux (2) seuls associés actuels de la société civile immobilière N. AREND II, Société civile immobilière, numéro matricule 20127002135, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4854, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 2258 du 11 septembre 2012 (la "Société").

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant reçus (1) en date du 19 décembre 2012 publié au Mémorial C numéro 549 du 6 mars 2013 et rectifié suivant acte du notaire soussigné en date du 25 septembre 2013 publié au Mémorial C numéro 2847 du 13 novembre 2013, (2) en date du 27 juin 2013 publié au Mémorial C numéro 2168 du 5 septembre 2013 et rectifié suivant acte du notaire soussigné en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2894 du 18 novembre 2013 et (3) en date du 25 septembre 2013 publié au Mémorial C numéro 2947 du 22 novembre 2013.

- que le capital social est fixé à 3.886.470 (trois millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante dix euros) représenté par 388.647 (trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quarante-sept) parts d'une valeur d'EURO 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 388.547 (trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-sept) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

- que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité,	98 parts B et 388.547 parts A
2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité,	2 parts B

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.182.950 (un million cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.886.470 (trois millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante dix euros) au montant de EUR 5.069.420 (cinq millions soixante-neuf mille quatre cent vingt euros) par la création et l'émission de 118.295 parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A actions existantes.

Souscription et libération

Ensuite, Monsieur Nico AREND, précité a déclaré souscrire les cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (118.295) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 1.182.950 (un million cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante euros) consistant dans les immeubles et droits immobiliers suivants:

1.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Tiffany», sis à L-7526 Mersch, 21, Beschmontsbongert, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch

- numéro 751/5340, lieu-dit «Beschmontsbongert», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 09 ares 02 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:

	(en millièmes)
- Le lot 003 B U 81, Savoir une unité «Emplacement extérieur» au sous-sol, représentant	4,620
- Le lot 013 A U 81, Savoir une unité «Garage» au sous-sol, représentant	11,050
- Le lot 023 A U 81, Savoir une unité «Débarras» au sous-sol, représentant	2,310
- Le lot 036 A U 02, Savoir une unité «Studio» au deuxième étage, représentant	82,180
	100,160

2.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de CENT virgule CENT SOIXANTE MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de EUR 165.000 (cent soixante-cinq mille Euros) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 avril 1994, numéro 37.718 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 10 mai 1994, volume 1378, numéro 99.

- suivant acte de modification de régime matrimonial reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 1999, numéro 446 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 25 août 1999, volume 1602, numéro 89.

2.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Kimberley B» sis à Luxembourg, numéro 42 rue des Eglantiers, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section ED de Neudorf

- numéro 630/4850, lieu-dit «rue des Eglantiers», place (occupée), bâtiment en état futur d'achèvement, contenant 6 ares 72 centiares.

- numéro 630/4853, lieu-dit «rue des Eglantiers», place, contenant 34 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:

	(en millièmes)
- Le lot 001 A B 82, Savoir une unité «Cave(s) emplacement intérieur» au deuxième sous-sol, représentant	31,505
- Le lot 009 A A 02, Savoir une unité «Appartement / Terrasse (s)» au deuxième étage, représentant	203,051
- Le lot 010 A E 03, Savoir une unité «Grenier» au troisième étage, représentant	20,369
	254,925

2.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE virgule NEUF CENT VINGT-CINQ MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme d'EUR 505.000 (cinq cent cinq mille euros) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de vente en l'état futur d'achèvement reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie et Maître Blanche MOUTRIER de résidence à Esch sur Alzette, en date du 16 juillet 2007, respectivement numéros 76.097 et 973/2007 de leur répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 10 août 2007, volume 2076, numéro 114.

3.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Rue de Bettembourg n° 45 A-B Foyer Berlaymont Hesperange», sis à Hesperange, 45B rue de Bettembourg, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Hesperange, section A de Hesperange

- numéro 321 / 4101, lieu-dit «Rue de Bettembourg», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 23 ares 10 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:

	(en millièmes)
- Bloc B, 3 ^{ème} étage, appartement 43,	27,710
- cave numéro 52	1,660
	29,370

2.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de VINGT-NEUF virgule TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de EUR 300.000 (trois cent mille Euros) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de vente reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 juillet 2008, numéro 78.701 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 1^{er} août 2008, volume 2144, numéro 22.

4. Tous ses droits lui appartenant, savoir un tiers indivis en pleine propriété dans une place sise à Hamiville, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Wincrange, section BF de Hamiville

- numéro 303/2228, lieu-dit «Strasse Beim Haeuschen», place, contenant 2 ares 71 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 450) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeuble pour l'avoir recueilli, ensemble avec ses frères, Aloyse et Georges les AREND, dans la succession de ses parents, Monsieur Michel AREND, décédé le 07 avril 1996, et Madame Barbe ELENS, décédée le 07 octobre 2001

5. Tous ses droits lui appartenant, savoir la totalité en nue propriété dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidences Aix et Provence», sis à Strassen, 180, rue de Reckenthal, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Strassen, section B des Bois

- numéro 73 / 3704, lieu-dit «rue de Reckenthal», place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 41 ares 55 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:

	(en millièmes)
- Le lot 001 A A 81, Savoir une unité «Cave(s) Emplacement intérieur» au sous-sol, représentant	3,916
- Le lot 055 C C 00, Savoir une unité «Emplacement extérieur» au rez-de-chaussée, représentant	0,911
- Le lot 076 A B 02, Savoir une unité «Appartement-duplex / balcon(s)», au deuxième étage, représentant	12,793
- Le lot 088 A D 03 Savoir une unité «Appartement-duplex / terrasse(s)», au troisième étage, représentant	19,128
	36,748

2.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de TRENTE-SIX virgule SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées en pleine propriété à la somme de EUR 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille Euros) faisant pour la nue-propriété apportée aux présentes la somme de EUR 212.500 (deux cent douze mille cinq cents Euros) par l'Apporteur.

Titre de propriété

Monsieur Nico AREND est nu-propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 juillet 2007, numéro 76.010 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 24 juillet 2007, volume 2072, numéro 96.

L'Apporteur précité, ici présent DECLARE en outre QUE:

1.- les biens immeubles sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrains ni pour les indications cadastrales.

2.- de plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3.- l'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

4.- il n'existe aucun obstacle à l'apport des immeubles à la Société.

5.- à la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- l'Apporteur garantit que les immeubles sont libres des toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

Performance énergétique

L'Apporteur remet à l'instant à la Société, qui le reconnaît par son gérant ici présent, copie des certificats de performance énergétique (Energiepass) pour les immeubles prédécrits.

La copie de la première page desdits certificats, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes à titre d'information.

Surtaxe communale

Le notaire instrumentant a informé la société bénéficiaire de l'apport que les exonérations et remboursements prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg du 14 mars 1988 sur les droits d'enregistrement réduits sur toutes les mutations immobilières, ne restent acquis au bénéficiaire que si, dans un délai de dix ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la déclaration du classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'Administration des Contributions, il n'y aura pas de changement d'affectation de l'immeuble.

Dans ce cas, il incombe à la personne redevable des droits d'enregistrement de signaler le changement d'affectation à l'administration communale dans les six mois par une lettre recommandée et de payer sur première demande la taxe prévue à l'article 1^{er} du prédit règlement-taxe.

Faute par elle de faire cette déclaration dans le délai imparti, elle est passible d'un droit porté au double de la taxe initiale.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.069.420 (cinq millions soixante-neuf mille quatre cent vingt euros) représenté par 506.942 (cinq cent six mille neuf cent quarante-deux) parts d'une valeur d'EURO 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 506.842 (cinq cent six mille huit cent quarante-deux) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

Constat

Les 506.942 parts sont réparties en 506.842 parts A et 100 parts B comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité,	98 parts B et 506.842 parts A
2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité,	2 parts B

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de dix sept mille sept cent Euros (EUR 17.700.-).

Pouvoirs

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Sylvie de Lima, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2014. LAC / 2014 / 17723. Reçu 1.182.950,00€ à 0.50% = 5.914,75€ + 2/10 = 1.182,95€ = 7.097,70€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063593/216.

(140073863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on March 27th, 2014 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set thirteen million, four hundred fifty six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 13,456,236.90.-) divided into thirteen thousand four hundred fifty six point two three six (13,456.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of three million seven hundred and fifty thousand Swedish krona (SEK 3,750,000.-) to raise it from its current level of thirteen million, four hundred fifty six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 13,456,236.90.-) to seventeen million, two hundred and six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 17,206,236.90.-) by issuing three thousand seven hundred and fifty (3,750) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscribers as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid-up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(i) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(ii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the three thousand seven hundred and fifty (3,750) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid-up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the three million seven hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 3,750,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of three million seven hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 3,750,000.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set seventeen million, two hundred and six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 17,206,236.90.-) divided into seventeen thousand two hundred and six point two hundred and thirty six (17,206.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred and forty euro (EUR 1,840.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 27 mars 2014 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à treize millions quatre cent cinquante-six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (13.456.236,90.- SEK), divisé en treize millions quatre cent cinquante-six mille deux cent trente-six (13.456.236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments

similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Mémorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de trois millions sept cent cinquante mille couronnes suédoises (3.750.000,-SEK), pour le porter de son montant actuel de treize millions quatre cent cinquante-six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (13.456.236,90.- SEK) à dix-sept million deux cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (17.206.236,90.- SEK) par l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les trois mille sept cent cinquante (3.750) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, trois millions sept cent cinquante mille couronnes suédoises (3.750.000,-SEK) sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille couronnes suédoises (3.750.000,-SEK) est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé dix-sept million deux cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (17.206.236,90.- SEK), divisé en dix-sept mille deux cent six virgule deux cent trente-six (17.206,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000.- SEK) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000.-SEK), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille huit cent quarante euros (1.840,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. Relation: LAC/2014/15214. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27.03.2014.

Référence de publication: 2014063596/198.

(140073756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on March 28th, 2014 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set seventeen million, two hundred six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 17,206,236.90.-) divided into seventeen thousand two hundred six point two three six (17,206.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) to raise it from its current level of seventeen million two hundred six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 17,206,236.90.-) to nineteen million three hundred and six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 19,306,236.90.-) by issuing two thousand one hundred (2,100) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscribers as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(i) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(ii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the two thousand one hundred (2,100) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid-up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of two million one hundred thousand Swedish krona (SEK 2,100,000.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set nineteen million three hundred and six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 19,306,236.90.-) divided into nineteen thousand three hundred and six point two hundred and thirty six (19,306.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred eleven euro (EUR 1,611.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 28 mars 2014 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à dix-sept millions deux cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (17.206.236,90.- SEK), divisé en dix-sept millions deux cent six mille deux cent trente-six (17.206.236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000.- SEK) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000.-SEK), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Memorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour

compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de deux millions cent mille couronnes suédoises (2.100.000,-SEK), pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions deux cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (17.206.236,90.- SEK) à dix-neuf million trois cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (19.306.236,90.-SEK) par l'émission de deux mille cent (2.100) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les deux mille cent (2.100) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, deux million cent mille couronnes suédoises (2.100.000,-SEK) sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de deux million cent mille couronnes suédoises (2.100.000,-SEK) est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé dix-neuf million trois cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (19.306.236,90.- SEK), divisé en dix-neuf mille trois cent six virgule deux cent trente-six (19.306,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.-SEK), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille six cent onze euros (1.611,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01.04.2014. Relation: LAC/2014/15224. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28.03.2014.

Référence de publication: 2014063598/197.

(140074258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MS Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.027.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063591/9.

(140074115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.742.978,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.413.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.413, incorporated following a deed of the undersigned notary of 10 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2515 of 10 October 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 11 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2756 of 13 November 2012.

The extraordinary general meeting is declared open at 12 p.m., with Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg. The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 5,742,978.- (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) to EUR 10,742,978.- (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro).

2. To issue 5,742,978 (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) new shares, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

3. To accept the subscription of the newly issued 5,742,978 (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) shares in consideration for a contribution in cash.

4. To set the amount of the Company's share capital at EUR 10,742,978.- (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro) represented by 10,742,978 (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

5. To amend article five (5) of the Company's articles of association.

6. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The voting rights attached to the shares held by the Company are suspended.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 5,742,978.- (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) to EUR 10,742,978.- (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue 5,742,978 (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Subscription - Payment

1. Thereupon appeared CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland) and registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-113.002.233 (hereafter "Corestate Capital"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Corestate Capital declared to subscribe for 263,593 (two hundred sixty-three thousand five hundred ninety-three) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 263,593.- (two hundred sixty-three thousand five hundred ninety-three Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

2. Thereupon appeared KERALA INTERNATIONAL Inc., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at Calle Aquilino de la Guardia No. 8, IGRA Building, PO Box 0823-02435, Panama, Panama and registered with the Register of Commerce of Panama under number 757048 (hereafter "Kerala"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Kerala declared to subscribe for 28,477 (twenty-eight thousand four hundred seventy-seven) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 28,477.- (twenty-eight thousand four hundred seventy-seven Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

3. Thereupon appeared BUTLER CAPITAL Ltd., a company incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies and registered with the Register of Commerce of Anguilla under number 2119135 (hereafter "Butler"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Butler declared to subscribe for 122,781 (one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 122,781.- (one hundred twenty-two thousand seven hundred eighty-one Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

4. Thereupon appeared ADEL INVESTMENT Limited, a company incorporated under the laws of Negara Brunei Darussalam, having its registered office at 41, Cator Road, Britannia House, 4th Floor, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam and registered with the registrar of companies of Negara Brunei Darussalam under number NBD/11642 (hereafter "Adel"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Adel declared to subscribe for 618,344 (six hundred eighteen thousand three hundred forty-four) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 618,344.- (six hundred eighteen thousand three hundred forty-four Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

5. Thereupon appeared HALOMA PTE LTD., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 4, Battery Road, SGP-049908 Singapore, Singapore and registered with the trade register of Singapore under number 201206606C (hereafter "Haloma"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Haloma declared to subscribe for 155,695 (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 155,695.- (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

6. Thereupon appeared BRAVOD Ltd, a company incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies and registered with the Register of Commerce of Anguilla under number 2235607 (hereafter "Bravod"), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Bravod declared to subscribe for 389,238 (three hundred eighty-nine thousand two hundred thirty-eight) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 389,238.- (three hundred eighty-nine thousand two hundred thirty-eight Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

7. Thereupon appeared CG Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1767733 (hereafter “CG Holdings”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CG Holdings declared to subscribe for 155,695 (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 155,695.- (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

8. Thereupon appeared MEDOW SERVICES, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1412719 (hereafter “Medow”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Medow declared to subscribe for 194,619 (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 194,619.- (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

9. Thereupon appeared Voit Foundation, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 91, Essanestrasse, FL-9492 Eschen, Liechtenstein and registered with the Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under number FL-0002.298.950-7 (hereafter “Voit”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Voit declared to subscribe for 778,477 (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 778,477.- (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

10. Thereupon appeared ARMIGER INVESTMENT Inc., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1501659 (hereafter “Armiger”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Armiger declared to subscribe for 389,238 (three hundred eighty-nine thousand two hundred thirty-eight) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 389,238.- (three hundred eighty-nine thousand two hundred thirty-eight Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

11. Thereupon appeared PR CAPITAL MARKETS PTY Ltd., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 70A Club Street, Singapore 069443, Singapore and registered with the trade register of Singapore under number UEN 201004957Z (hereafter “PR”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PR declared to subscribe for 778,477 (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 778,477.- (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

12. Thereupon appeared Mr. Adrian KIEHN, residing at 5, Siegfriedstrasse, D-40549 Düsseldorf, Germany (hereafter “Mr. Kiehn”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Kiehn declared to subscribe for 194,619 (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 194,619.- (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

13. Thereupon appeared BLACK DOG HOLDINGS Ltd., a company incorporated under the laws of the Seychelles, having its registered office at Suite 15, 1st Floor Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, P.O. Box 1004, Victoria, Mahé, Seychelles and registered with the Registrar of International Business Companies under number 136725 (hereafter “Black Dog”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Black Dog declared to subscribe for 194,619 (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 194,619.- (one hundred ninety-four thousand six hundred nineteen Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

14. Thereupon appeared GULF POINT Ltd., a company incorporated under the laws of the Marshall Islands, having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960 and registered with the Office of the Registrar of Corporations under number 44482 (hereafter “Gulf”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Gulf declared to subscribe for 311,391 (three hundred eleven thousand three hundred ninety-one) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 311,391.- (three hundred eleven thousand three hundred ninety-one Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

15. Thereupon appeared Mr. Thomas BORER, residing at c/o Borer Consulting, Seestrasse 83, 8800 Thalwil, Zurich, Switzerland (hereafter “Mr. Borer”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Borer declared to subscribe for 233,543 (two hundred thirty-three thousand five hundred forty-three) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 233,543.- (two hundred thirty-three thousand five hundred forty-three Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

16. Thereupon appeared Ms Charlotte PHILIPPS, residing at 13 the Mount, 76 Bedford Gardens, London W8 7EJ, United Kingdom (hereafter “Ms Philipps”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Ms Philipps declared to subscribe for 155,695 (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 155,695.- (one hundred fifty-five thousand six hundred ninety-five Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

17. Thereupon appeared Mr. Boris TIKHONENKO, residing at pereulok Kursovoy 8, Building 2, Apartment 25, 119034 Moscow, Russian Federation (hereafter “Mr. Tikhonenko”), represented by Mr Patrick Chantrain, by virtue of a proxy given on 23 April 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr. Tikhonenko declared to subscribe for 778,477 (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 778,477.- (seven hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-seven Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Further to the aforementioned subscriptions, a total amount of EUR 5,742,978.- (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the 5,742,978 (five million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) new shares as fully paid in shares to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the corporate capital of the Company at EUR 10,742,978.- (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro) represented by 10,742,978 (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) as well as the rights and privileges as those set out in the Company’s articles of association.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article five (5) of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 10,742,978.- (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight Euro), represented by 10,742,978 (ten million seven hundred forty-two thousand nine hundred seventy-eight) shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro).”

There being no further business, the meeting is closed at 12.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3.700.- (three thousand seven hundred Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtundzwanzigsten April.

vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 171.413, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 10. Oktober 2012, Nummer 2515 (die "Gesellschaft") abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar vom 11. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 13. November 2012, Nummer 2756.

Die außerordentliche Generalversammlung wird um 12.00 Uhr eröffnet, mit Me Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Vorsitzenden.

Der Vorsitzende ernennt Me Sophie ARVIEUX, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Sekretär.

Die Versammlung bestellt Me Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu erklären, dass:

I.- Die Tagesordnung der außerordentliche Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 5.742.978,- (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 5.000.000 (fünf Millionen Euro) auf EUR 10.742.978,- (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro) zu bringen.

2. Schaffung von 5.742.978 (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die gleichen Rechte und Privilegien haben, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben.

3. Annahme der Zeichnung der neu geschaffenen 5.742.978 (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) Anteile gegen Bareinlage.

4. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 10.742.978,- (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro) eingeteilt in 10.742.978 (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

5. Abänderung von Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft.

6. Verschiedenes.

(ii) Die Anwesenheitsliste führt die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Anteile auf; die Anwesenheitsliste, welche von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die „ne varietur“ durch die erschienenen Parteien gezeichnet wurden, werden ebenfalls dieser Urkunde beigelegt bleiben.

(iii) Der Gesamtbetrag des Gesellschaftskapitals ist anwesend oder vertreten und die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie ordnungsgemäß einberufen wurden und über die Tagesordnung vor der Versammlung Kenntnis hatten, und hierzu keine vorherige Einberufung notwendig gewesen ist.

(iv) Diese außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß konstituiert und kann rechtsgültig über sämtliche Tagesordnungspunkte beraten. Die außerordentliche Generalversammlung hat nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 5.742.978,- (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro) zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) auf EUR 10.742.978,- (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, 5.742.978 (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben, zu schaffen.

Zeichnung - Einzahlung

1. Daraufhin erschien CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland) und eingetragen beim Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-113.002.233 (nachstehend „Corestate Capital“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Corestate Capital gab an 263.593,- (zweihundertdreißigtausendfünfhundertdreißig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 263.593,- (zweihundertdreißigtausendfünfhundertdreißig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

2. Daraufhin erschien KERALA INTERNATIONAL Inc., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts Panamas, mit Gesellschaftssitz in Calle Aquilino de la Guardia No. 8, IGRA Building, PO Box 0823-02435, Panama, Panama und eingetragen im Handelsregister von Panama unter der Nummer 757048 (nachstehend „Kerala“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Kerala gab an 28.477 (achtundzwanzigtausendvierhundsiebenundsiebzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 28.477,- (achtundzwanzigtausendvierhundsiebenundsiebzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

3. Daraufhin erschien BUTLER CAPITAL Ltd., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts Anguillas, mit Gesellschaftssitz in The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla und eingetragen im Handelsregister von Anguilla unter der Nummer 2119135 (nachstehend „Butler“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Butler gab an 122.781,- (einhundertzweiundzwanzigtausendsiebenhundeinundachtzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 122.781,- (einhundertzweiundzwanzigtausendsiebenhundeinundachtzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

4. Daraufhin erschien ADEL INVESTMENT Limited, eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts von Negara Brunei Darussalam, mit Gesellschaftssitz in 41, Cator Road, Britannia House, 4th Floor, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam und eingetragen im Handelsregister Negara Brunei Darussalam unter der Nummer NBD/11642 (nachstehend „Adel“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Adel gab an 618.344 (sechshundertachtzehntausenddreihundertvierundvierzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 618.344,- (sechshundertachtzehntausenddreihundertvierundvierzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

5. Daraufhin erschien HALOMA PTE LTD., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts Singapurs, mit Gesellschaftssitz in 4, Battery Road, SGP-049908 Singapur, Singapur und eingetragen im Handelsregister Singapur unter der Nummer

201206606C (nachstehend „Haloma“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Haloma gab an 155.695 (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 155.695,- (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

6. Daraufhin erschien BRAVOD Ltd, eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts Anguillas, mit Gesellschaftssitz in The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies und eingetragen im Handelsregister von Anguilla unter der Nummer 2235607 (nachstehend „Bravod“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Bravod gab an 389.238 (dreihundertneunundachtzigtausendzweihundertachtunddreissig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 389.238,- (dreihundertneunundachtzigtausendzweihundertachtunddreissig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

7. Daraufhin erschien CG Holdings Ltd., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts der Britischen Jungferninseln, mit Gesellschaftssitz in Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands und eingetragen im Registrar of Corporate Affairs unter der Nummer 1767733 (nachstehend „CG Holdings“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

CG Holdings gab an 155.695 (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 155.695,- (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

8. Daraufhin erschien MEDOW SERVICES, eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts der Britischen Jungferninseln, mit Gesellschaftssitz in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands und eingetragen im Registrar of Corporate Affairs unter der Nummer 1412719 (nachstehend „Medow“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Medow gab an 194.619 (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 194.619,- (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

9. Daraufhin erschien Voit Foundation, eine Stiftung unterliegend dem Rechts Liechtensteins, mit Gesellschaftssitz in 91, Essanestrasse, FL-9492 Eschen, Liechtenstein und eingetragen im Öffentlichkeitsregister Liechtenstein unter der Nummer FL-0002.298.950-7 (nachstehend „Voit“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Voit gab an 778.477 (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsiebenundsiebzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 778.477,- (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsiebenundsiebzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

10. Daraufhin erschien ARMIGER INVESTMENT Inc., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts der Britischen Jungferninseln, mit Gesellschaftssitz in Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, British Virgin Islands und eingetragen im Registrar of Corporate Affairs unter der Nummer 1501659 (nachstehend „Armiger“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Armiger gab an 389.238 (dreihundertneunundachtzigtausendzweihundertachtunddreissig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 389.238,- (dreihundertneunundachtzigtausendzweihundertachtunddreissig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

11. Daraufhin erschien PR CAPITAL MARKETS PTY Ltd., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts Singapurs, mit Gesellschaftssitz in 70A Club Street, Singapore 069443, Singapur und eingetragen im Handelsregister Singapurs unter der Nummer UEN 201004957Z (nachstehend „PR“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschrift-

lichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

PR gab an 778.477 (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsevenundsiebzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 778.477,- (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsevenundsiebzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

12. Daraufhin erschien Herr Adrian KIEHN, ansässig in 5, Siegfriedstrasse, D-40549 Düsseldorf, Deutschland (nachstehend „Herr Kiehn“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Kiehn gab an 194.619,- (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 194.619,- (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

13. Daraufhin erschien BLACK DOG HOLDINGS Ltd., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts der Seychellen, mit Gesellschaftssitz in Suite 15, 1st Floor Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, P.O. Box 1004, Victoria, Mahé, Seychelles und eingetragen im Registrar of International Business Companies unter der Nummer 136725 (nachstehend „Black Dog“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Black Dog gab an 194.619 (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 194.619,- (einhundertvierundneunzigtausendsechshundertneunzehn Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

14. Daraufhin erschien GULF POINT Ltd., eine Gesellschaft unterliegend dem Rechts der Mashall Islands, mit Gesellschaftssitz in Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960 und eingetragen im Office of the Registrar of Corporations unter der Nummer 44482 (nachstehend „Gulf“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Gulf gab an 311.391,- (dreihundertelftausenddreihunderteinundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 311.391,- (dreihundertelftausenddreihunderteinundneunzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

15. Daraufhin erschien Herr Thomas BORER, ansässig in c/o Borer Consulting, Seestrasse 83, 8800 Thalwil, Zurich, Schweiz (nachstehend „Herr Borer“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Borer gab an 233.543 (zweihundertdreiunddreissigtausendfünfhundertdreiundvierzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 233.543,- (zweihundertdreiunddreissigtausendfünfhundertdreiundvierzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

16. Daraufhin erschien Frau Charlotte PHILIPPS, ansässig in 13 the Mount, 76 Bedford Gardens, London W8 7EJ, England (nachstehend „Frau Philipps“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Frau Philipps gab an 155.695 (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 155.695,- (einhundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundneunzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

17. Daraufhin erschien Herr Boris TIKHONENKO, ansässig in pereulok Kursovoy 8, Building 2, Apartment 25, 119034 Moscow, Russische Federation (nachstehend „Herr Tikhonenko“), vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erstellt am 23. April 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Herr Tikhonenko gab an 778.477 (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsevenundsiebzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 778.477,- (siebenhundertachtundsiebzigtausendvierhundertsevenundsiebzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Folglich der vorbezeichneten Zeichnungen, stand ein Gesamtbetrag in Höhe von EUR 5.742.978,- (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro) der Gesellschaft fortan zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, vorbezeichnete Zeichnungen und Einzahlungen anzunehmen und die 5.742.978 (fünf Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) neuen Anteile als voll einbezahlte Anteile den vorbezeichneten zeichnenden Personen zuzuweisen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 10.742.978,- (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro), eingeteilt in 10.742.978 (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Rechte und Privilegien haben, festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, Artikel fünf (5) abzuändern, um nunmehr wie folgt zu lauten:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 10.742.978,- (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig Euro), eingeteilt in 10.742.978 (zehn Millionen siebenhundertzweiundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).“

Da es keine weiteren Wortmeldungen gibt, wird die Versammlung um 12.30 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 3.700,- (drei tausend sieben hundert Euro).

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, S. ARVIEUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2014. Relation: DIE/2013/5371. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Diekirch, den 07 Mai 2014.

Référence de publication: 2014064033/486.

(140074658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.291.

— EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014064220/14.

(140074792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

SEPIM Spf S.A., Société d'Engineering et de Participations Immobilières, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 17.494.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014064551/22.

(140075323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

AmerisourceBergen Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.772.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April,
before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared:

BPLH Ireland Company, a non-resident Irish unlimited company, validly existing under the laws of Ireland, with registered office at Arthur Cox, Earlsfort Centre, Earlsfort Terrace, Dublin, 2, Ireland, registered with Ireland Registrar of Companies under number 516910,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "AmerisourceBergen Luxembourg".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way, any securities, rights, interests, patents, trademarks, copyrights and other intellectual property rights, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, exploit, encumber, sell, license, or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions (including the licensing of intellectual property) and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally, the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) divided into 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up, herein collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per Share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the Managers. The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of Managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole Shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General Meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of March or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company starts each year on October 1st and ends on September 30th of the following year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an

inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the Shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim Dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on September 30th, 2014.

Subscription - Payment

BPLH Ireland Company, named above, declares to have entirely subscribed to all the 30,000 (thirty thousand) Shares representing the entire share capital of the Company, and to have fully paid them up in cash for an amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars).

Therefore the amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-

The corporate capital is valued at EUR 21,669.90-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, BPLH Ireland Company, acting as sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Peyton R. HOWELL, born on March 24, 1967, in Washington, D.C. USA, residing professionally at 1300, Morris Drive, Chesterbrook, PA 19087 USA; and

- John G. CHOU, born on October 19, 1956, in New York, NY USA, residing professionally at 1300, Morris Drive, Chesterbrook, PA 19087 USA,

are appointed type A managers of the Company for an undetermined duration; and

- Marjorie ALLO, born on November 19, 1967, in Paris, France, residing professionally at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Emmanuel NATALE, born on July 20, 1970, in Belfort, France, professionally residing at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

are appointed type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'avril,

par devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BPLH Ireland Company, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois d'Irlande (non-resident irish unlimited company), ayant son siège social à Arthur Cox, Earlsfort Centre, Earlsfort Terrace, Dublin, 2, Ireland, et étant enregistrée au Ireland Registrar of Companies sous le numéro 516910,

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant dans la qualité en laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «AmerisourceBergen Luxembourg».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, exploiter, grever, vendre, autoriser ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales (y compris l'octroi de licence de propriété intellectuelle), d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de

lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément à ces présents Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé Unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 30.000 USD (trente mille Dollars américains), divisé en 30,000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées, ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de Vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

Art. 9. Transfert des Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un Associé Unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des Gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de Gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution adoptée lors d'un conseil de gérance dûment constitué de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé Unique. Un Associé Unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'Associé Unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées Générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de mars ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes Annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes Intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 30 septembre 2014.

Souscription - Paiement

BPLH Ireland Company, prénommée, déclare souscrire à l'intégralité des 30.000 (trente mille) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, et les libérer intégralement en numéraire pour un montant de 30.000 USD (trente mille Dollars américains).

Le montant de 30.000 USD (trente mille Dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.300,- EUR.

Le capital social a été évalué à 21.669,90- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, BPLH Ireland Company, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Peyton R. HOWELL, né le 24 Mars 1967 à Washington, D.C. USA, résidant professionnellement 1300, Morris Drive, Chesterbrook, PA 19087 USA; et

- John G. CHOU, né le 19 Octobre 1956 à New York, NY USA, résidant professionnellement 1300, Morris Drive, Chesterbrook, PA 19087 USA,

sont nommés gérants de type A de la Société, pour une durée indéterminée; et

- Marjorie ALLO, née le 19 Novembre 1967 à Paris, France, résidant professionnellement 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg; et

- Emmanuel NATALE, né le 20 Juillet 1970 à Belfort, France, résidant professionnellement 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

sont nommés gérants de type B de la Société, pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 mai 2014. Relation GRE/2014/1830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014063872/437.

(140075004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Intech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063498/10.

(140073811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Made in Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6-8, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 185.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 mai 2014

- Le mandat de Monsieur Sebastiano BARRETTA en tant que gérant technique est révoqué avec effet immédiat.

- Monsieur Antonio ALTOMARE, Employé de restauration, né le 18 décembre 1974 à Kirchheim (Allemagne), demeurant à L - 3321 Berchem, 41 rue Oscar Romeo, est nommé en tant que nouveau gérant technique.

Certifié sincère et conforme

MADE IN SUD

Référence de publication: 2014063561/13.

(140073600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.
